

## Note d'orientation à l'usage des ICN concernant le COVID-19

### Participation au dispositif de riposte au COVID-19 (C19RM) et procédure pour accéder à des ressources supplémentaires destinées aux ICN

Document créé : 6 avril 2021

Document actualisé : 6 avril 2021

#### Pourquoi cette note d'orientation ?

- Cette note contient des conseils pratiques destinés aux instances de coordination nationale (ICN) pour s'assurer que les demandes de financement présentées au Fonds mondial au titre du dispositif de riposte au COVID-19 (C19RM) sont préparées dans le cadre d'un processus de consultation inclusif. Elle complète les [directives](#) et la [note d'information technique](#) qui couvrent le processus du C19RM dans son intégralité.
- Cette note aborde également la question des fonds supplémentaires dont les ICN peuvent bénéficier pour élaborer des demandes de financement dans le cadre d'un processus inclusif, et décrit les outils disponibles pour renforcer la participation des différents acteurs.

#### Ressources supplémentaires pour les ICN

- Compte tenu des difficultés exceptionnelles engendrées par la crise du COVID-19, le Fonds mondial met des ressources supplémentaires à la disposition des ICN qui ont l'intention de présenter une demande de financement au titre du C19RM en 2021. En plus de son enveloppe annuelle, une ICN<sup>1</sup> peut demander un financement supplémentaire d'un montant pouvant atteindre 25 % de son enveloppe pour 2021. Ces fonds serviront à renforcer la coopération avec la société civile et les communautés et à faire en sorte que l'instance puisse mener des actions en phase avec les plans nationaux, en coordination avec les autorités nationales chargées de la lutte contre la pandémie. Les ICN pourront ainsi renforcer les processus des organisations de la société civile et garantir une participation communautaire adéquate au cours de la préparation des demandes de financement C19RM. Cela se manifestera par une rétroaction positive de la société civile et des communautés pendant et après ces démarches. Des détails sur la procédure à suivre sont donnés ci-dessous.

<sup>1</sup> Veuillez noter qu'à ce stade, seules les ICN et les instances de coordination régionale (ICR) peuvent bénéficier de cet appui financier, mais pas les organisations régionales (OR) ou d'autres entités.

## Participation des parties prenantes

- Toutes les demandes de financement transmises au Fonds mondial sont examinées pour s'assurer qu'elles sont conformes au critère d'admissibilité n° 1 de la [Politique relative aux instances de coordination nationale](#) du Fonds mondial.
- En vertu du critère d'admissibilité n° 1, le Fonds mondial exige que toutes les ICN :
  1. Coordonnent la mise au point de toutes les demandes de financement selon des procédures transparentes et documentées faisant participer un large éventail de parties prenantes, aussi bien membres que non membres de l'instance, à la préparation et à l'examen des activités à inclure dans les demandes ;
  2. Documentent clairement les mesures prises en vue de faire participer les populations clés à la mise au point des demandes de financement.
- En avril 2020, le Fonds mondial a mis en place le dispositif de riposte au COVID-19 (C19RM) pour aider les pays à lutter contre une pandémie qui continue d'avoir des effets dévastateurs sur les systèmes de santé, compromettant de ce fait le combat mené contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi que la progression vers les objectifs fixés pour 2030 concernant ces trois maladies.
- En mars 2021, grâce aux contributions supplémentaires de certains donateurs, le Conseil d'administration du Fonds mondial a approuvé la prolongation du dispositif, prévoyant même une augmentation significative des demandes de financement en provenance des pays touchés.
- L'expérience du premier cycle de financement au titre du C19RM a montré que, par rapport à la normale, la rapidité avec laquelle les demandes de financement avaient été élaborées et la réalité des confinements dans de nombreux pays avaient compliqué le processus de dialogue avec la société civile et les communautés au niveau des pays.
- Alors que les pays sont invités à présenter une nouvelle demande de financement au titre du C19RM, il est important que les ICN veillent à :
  1. Coopérer au maximum avec toutes les parties prenantes de l'instance, en particulier avec les membres de la société civile ;
  2. Aller à la rencontre de personnes extérieures à l'ICN, p. ex. les populations gravement touchées par la pandémie ;
  3. Se coordonner et être en phase avec les autorités nationales chargées de la lutte contre le COVID-19 ainsi qu'avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui y participent dans le pays.

## Qu'entend-on par « participation au C19RM » ?

- L'**objectif** est de s'assurer qu'un solide processus de consultation dirigé par l'ICN se met en place autour de la préparation de la demande de financement, de sorte que celle-ci reflète les points de vue des personnes les plus touchées par la pandémie. Le contenu de la demande de financement au titre du C19RM devra compléter et s'harmoniser avec les plans d'action nationaux contre le COVID-19. Il est par ailleurs indispensable d'envisager des interventions en milieu communautaire.
- Trois **principaux types d'intervenants** doivent participer activement à la concertation organisée autour de la demande de financement. Chaque type d'intervenant doit être approché différemment par l'ICN pour faciliter une participation effective des personnes concernées à la concertation et tirer pleinement parti de leurs contributions.



Ces trois éléments sont indispensables pour satisfaire aux critères minimaux fixés par le Fonds mondial.

## Société civile

- On mesure la **participation inclusive de la société civile** au processus de préparation de la demande de financement par l'ampleur de la participation et de l'implication de toutes les parties prenantes – y compris les moins influentes et les moins visibles – qui sont touchées par une maladie et concernées par les plans de lutte contre la pandémie. Nombre de ces intervenants ont toujours été tenus à l'écart des prises de décisions. Par conséquent, il y a là une possibilité réelle pour les ICN de remédier à certaines injustices auxquelles sont confrontées des communautés du fait de la pandémie de COVID-19.
- Les difficultés que connaissent les populations les plus vulnérables ont souvent été aggravées par les confinements et le bouleversement de leurs moyens de subsistance, quand ce n'est pas par la maladie elle-même. Les ICN se doivent de **faire entendre la voix de représentants de la société civile** et d'élargir la consultation au-delà des communautés affectées par le VIH, la tuberculose et le paludisme, le but étant de toucher d'autres personnes défavorisées comme les personnes âgées, les personnes handicapées ou les personnes potentiellement exposées à des violences fondées sur le genre (VFG).

## **Considérations relatives à la demande de financement et aux modalités de mise en œuvre**

- a) Des données issues des communautés seront nécessaires pour étayer la demande de financement. Celle-ci devra détailler la manière dont les fonds seront utilisés pour remédier aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les populations clés, sur les problèmes de violence fondée sur le genre et sur le respect des droits humains. Idéalement, elle devra préciser quelles sont les populations les plus touchées et les populations touchées de manière disproportionnée.
  - b) Les ICN devront envisager d'aider les bénéficiaires principaux (RP) à faire en sorte qu'ils disposent de maîtres d'œuvre issus de la société civile ou des communautés en tant que prestataires de services, dans la mesure où ceux-ci sont les mieux placés pour répondre aux besoins urgents des communautés<sup>2</sup>.
  - c) Par ailleurs, une liste d'exemples concrets **d'activités visant à remédier aux problèmes en rapport avec des questions liées aux communautés, aux droits et au genre** (CDG) dans le contexte de la pandémie de COVID-19 est accessible [ici](#). Cette liste pourra aider à trouver de nouvelles idées durant les débats de l'ICN.
  - d) Toutes les consultations devront être documentées et incluses dans la demande de financement (ainsi qu'il est précisé dans les instructions relatives aux demandes de financement). Cela comprend la liste des suggestions formulées par les représentants de la société civile concernant l'usage des fonds, même si celles-ci ne sont pas prioritaires dans le budget final présenté. Ces informations seront utilisées par le Fonds mondial pour évaluer les demandes et se faire une idée plus complète de la participation et des besoins des communautés.
- Pour plus d'informations, consultez les [directives concernant les demandes de financement au titre du C19RM](#) (en anglais) et reportez-vous également à la [boîte à outils pour la participation des communautés](#) mise au point par les plateformes régionales de communication et de coordination.

## **Coordination avec les coordonnateurs nationaux de la riposte au COVID-19**

- Au moment de préparer une demande de financement, il est impératif, d'une part, de coopérer et de se coordonner avec les dispositifs et **les coordonnateurs nationaux de la riposte au COVID-19**, et d'autre part, de s'assurer que les interventions correspondent au Plan stratégique de préparation et de riposte au COVID-19 (PSPR) du pays. Par ailleurs, toutes les interventions proposées **devront être approuvées par les organismes nationaux chargés de coordonner la riposte au COVID-19**.
- Ces organismes diffèrent d'un pays à l'autre, et il incombe à l'ICN de les identifier et d'entrer très tôt en contact avec eux. Les représentants du gouvernement et des partenaires au sein des ICN devront faciliter ces contacts. Ils devront en outre s'assurer que les instances connaissent l'existence de ces organismes de coordination, en comprennent le fonctionnement, savent à qui s'adresser et ont connaissance des plans en cours d'élaboration ou déjà mis au point par ces organismes. Les demandes de financement

---

<sup>2</sup> Les modalités actuelles de mise en œuvre des subventions devront s'appliquer aux fonds obtenus au titre du C19RM. Pour plus d'informations sur les modalités de mise en œuvre, consultez les [directives relatives au C19RM](#) pour 2021.

devront être élaborées dans un souci d'harmonisation avec des plans nationaux plus vastes pour ce qui est des activités et des objectifs poursuivis, afin d'éviter à la fois des doublons et des failles dans l'état de préparation et les interventions. Le but est, d'une part, de faire en sorte que les ressources disponibles soient maximales et réparties de manière efficiente, et d'autre part, de contribuer au renforcement des systèmes de santé et des systèmes communautaires. Le processus devra déboucher, d'une part, sur une demande de financement solide et en phase avec d'autres priorités et activités prévues dans le pays, et d'autre part, sur un dialogue soutenu et constant sur ces sujets entre l'ICN et les organismes nationaux chargés de la riposte au COVID-19.

- Les ICN sont particulièrement bien placées pour travailler avec les acteurs de la riposte nationale à la pandémie, pour s'assurer que la société civile est entendue et pour faire avancer le pays vers la réalisation de l'ODD 3. Dans leurs demandes de financement au titre du C19RM, les ICN devront décrire leur coopération avec les structures chargées de la riposte au COVID-19 dans le pays, et montrer en quoi les interventions proposées sont effectivement en phase avec les plans d'action nationaux contre la pandémie.
- La [boîte à outils pour la participation des communautés](#) (en anglais) contient des lignes directrices et des outils pour favoriser une représentation effective de la société civile et des communautés dans les processus décisionnels et les plateformes nationales.

### Dialogue avec d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux

- Le dialogue et la coopération avec **les partenaires bilatéraux et les organismes multilatéraux** présents dans le pays sont importants pour garantir transparence et harmonisation en ce qui concerne les investissements liés au COVID-19. Ces partenaires ont souvent la capacité de nouer des liens solides entre les ICN et les organes de coordination de la santé ou des plateformes multisectorielles dans le pays, ce qui est primordial dans la situation pandémique actuelle. Souvent, les partenaires sont aussi en contact avec des populations clés et vulnérables, ce qui aidera à garantir la prise en compte des besoins de ces populations dans les interventions proposées dans le cadre du C19RM.
- Pour plus d'informations, se reporter à la [note d'orientation du Fonds mondial sur la participation des partenaires techniques et de développement aux ICN](#) (en anglais).

### Comment définir une participation fructueuse sur le C19RM ?

- **On considère que la participation au C19RM est fructueuse lorsque l'ensemble (100 %) des membres de l'ICN** ont consulté les groupes qu'ils représentent, puis intégré les points de vue et les besoins prioritaires de ces groupes dans la planification et les décisions concernant les priorités de financement et l'élaboration des programmes. Cela comprend les points de vue et les besoins prioritaires de groupes particulièrement touchés par le COVID-19 et qui n'étaient pas nécessairement représentés au sein de l'ICN jusque-là. Ces groupes, qui auront été informés en temps utile de la façon dont se déroule la préparation de la demande de financement et des priorités figurant dans celle-ci, devront avoir eu la possibilité de contribuer au processus de manière significative. Dans l'idéal, il faudrait prévoir au moins trois jours pour examiner la version définitive de la demande de financement avant de la transmettre au Fonds mondial.

## Quelles sont les ressources disponibles ?

- **Ressources pour les ICN** : au moins 15 % du budget ordinaire de l'ICN est destiné à favoriser la participation de la société civile. Depuis l'apparition du COVID-19, les ICN ont été autorisées à reprogrammer des activités dans leurs plans de travail chiffrés pour financer les consultations sur la pandémie. Cette note d'orientation sur les questions liées aux communautés, aux droits et au genre dans le contexte de la pandémie de COVID-19 décrit les activités (la liste n'est pas exhaustive) qu'une ICN peut envisager pour renforcer la participation de ce groupe constitutif.
- Cette possibilité de reprogrammer des fonds sera maintenue. Cependant, en plus de cela, le Fonds mondial met exceptionnellement à disposition des ICN, sur demande de celles-ci, un décaissement supplémentaire pouvant atteindre 25 % du financement annuel de l'instance pour 2021. Le but est de renforcer la capacité des ICN à mettre en œuvre les activités et les actions décrites précédemment. Une fois l'accord initial donné, les ICN peuvent dépenser des crédits budgétaires existants jusqu'à concurrence du montant supplémentaire, avant que celui-ci ne soit décaissé. Cela donnera aux ICN une certaine latitude pour financer rapidement les nouveaux processus de préparation des demandes de financement au titre du C19RM.
- **La hausse de 25 % du financement des ICN** sert trois objectifs : financer des activités visant à favoriser une participation inclusive des communautés et de la société civile aux discussions organisées en vue d'élaborer des demandes de financement au titre du C19RM ; une plus grande coordination avec les structures nationales chargées de la riposte au COVID-19, avec des activités en phase avec les plans de lutte des pays ; un dialogue accru avec les partenaires pour assurer une harmonisation des investissements et des activités. Elle vise également à maintenir un dialogue, une coopération, une coordination et un suivi soutenus avec ces parties prenantes pendant la mise en œuvre des activités prévues, une fois celles-ci financées. Après accord, un montant supplémentaire à utiliser avant fin 2022 viendra s'ajouter au financement annuel ordinaire d'une ICN.
- Les **activités admissibles** sont les suivantes : embauche d'une personne supplémentaire au secrétariat de l'ICN pour aider à la participation ou à la coordination ; paiement des honoraires de consultants sur une courte durée pour ce recrutement ou en tant que facilitateurs ou coordonnateurs ; règlement des coûts des consultations (réunions, communications, matériel informatique, etc.). Comme pour toutes les demandes de financement faites auprès du Fonds mondial, notez que les fonds ne peuvent pas être utilisés pour payer des consultants chargés de rédiger la demande de financement présentée au titre du C19RM. Un projet de **cadre de référence pour un poste de responsable de la participation et de la coordination au secrétariat de l'ICN** figure dans l'annexe 1 du présent document.
- Dans un premier temps, les fonds seront inscrits dans les plans de travail chiffrés de l'ICN sous les postes « ressources humaines » et « coûts des consultations ». L'utilisation effective des fonds sera approuvée suivant un principe de non-objection dans une communication par courrier électronique entre le secrétariat de l'ICN et le Fonds mondial (gestionnaire de portefeuille du Fonds et pôle chargé des instances de coordination nationale). L'utilisation des fonds devra apparaître dans le rapport financier annuel ordinaire de l'ICN et pourra faire l'objet d'une vérification par l'agent local du Fonds.

## Accéder aux ressources supplémentaires destinées aux ICN

- **Étape 1** – Par simple courrier électronique envoyé au pôle ICN (courriel émanant du secrétariat de l'ICN avec en copie la direction de l'instance et le gestionnaire de portefeuille du Fonds), l'instance signale que le pays concerné a l'intention de présenter une demande de fonds supplémentaires au titre du C19RM.
- **Étape 2** – En se basant sur les accords de financement existants, le pôle ICN calcule le montant supplémentaire à partir de l'enveloppe annuelle de l'instance et procède à une évaluation qualitative des besoins, en étroite collaboration avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds et le secrétariat de l'ICN.
- **Étape 3** – Le pôle ICN prépare un plan de travail chiffré rectificatif et une lettre de mise en œuvre afin d'intégrer ces fonds supplémentaires aux accords de financement. Ces documents sont ensuite soumis à la signature de la direction de l'ICN. Les fonds sont décaissés par le pôle ICN dès que celui-ci reçoit les documents signés.
- **Étape 4** – Une fois les fonds reçus, l'ICN fait approuver leur utilisation effective suivant un principe de non-objection dans une communication par courrier électronique entre le secrétariat de l'ICN et le Fonds mondial (gestionnaire de portefeuille du Fonds et pôle ICN). L'instance rend compte régulièrement au pôle ICN de la mise en œuvre des activités, lesquelles sont soumises aux règles habituelles de vérification financière.

## Quels sont les autres outils et formes d'aide disponibles ?

- **Dialogue au niveau du pays** : le Fonds mondial propose une formation en ligne sur le dialogue au niveau du pays, qui explique la notion de « participation significative », son importance et les formes qu'elle peut prendre concrètement. Pour en savoir plus, consultez le site [iLearn](#).
- **Faciliter un dialogue virtuel** : pour des conseils spécifiques en cas de restrictions sur les réunions en présentiel, reportez-vous à notre [Note d'orientation pour un dialogue inclusif virtuel pendant la pandémie de COVID-19](#).
- **Plateformes CDG** : l'assistance technique pour aider la société civile et les communautés à participer au C19RM est accessible via les [plateformes régionales sur les questions liées aux communautés, aux droits et au genre](#).
- **Ressources concernant les questions de CDG** : ce [document](#) regroupe les ressources concernant les questions de CDG. Il contient également des recommandations pour garantir des actions fondées sur les droits, qui tiennent compte des genres, pendant la pandémie de COVID-19.

# Annexe 1 : Cadre de référence pour un poste de coordonnateur C19RM / Note d'orientation pour les secrétaires exécutifs des ICN

Actualisé en mars 2021

Cette note peut être utilisée pour **recruter un coordonnateur C19RM (avec le statut de salarié ou de consultant)** ou pour **conseiller les secrétaires exécutifs en place concernant les attentes et les tâches en rapport avec la nouvelle procédure de demande de financement au titre du C19RM.**

---

**Vue d'ensemble** La pandémie de COVID-19 a un impact catastrophique sur les communautés les plus vulnérables partout dans le monde et menace les progrès de la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Le Fonds mondial est en train de débloquer des financements d'urgence pour aider les pays à lutter contre la maladie, à atténuer les effets de la pandémie sur des programmes vitaux de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, et à empêcher que des systèmes de santé fragiles ne soient submergés.

La participation efficace des communautés et de la société civile, notamment le soutien aux initiatives communautaires, demeure essentielle pour mettre au point une solide riposte à la pandémie de COVID-19, autant pour en atténuer les impacts sur les services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme que pour renforcer les actions menées par les pays contre la maladie.

---

## Principaux aspects de la procédure de demande de financement au titre du C19RM

- Des lettres d'allocation sont envoyées aux pays admissibles.
- Ces pays présentent des activités à financer en priorité pendant l'une des périodes de présentation des demandes, qui figurent sur le [site Web du Fonds mondial](#). Les demandes de financement qui concernent des produits urgents peuvent être envoyées en premier dans le cadre d'une procédure accélérée.
- Les ICN doivent veiller à ce que les demandes soient préparées dans le cadre d'un processus participatif et inclusif.
- Les interventions visant à contenir et à lutter contre la pandémie doivent être conformes aux plans d'action nationaux et approuvées par l'organisme national chargé de coordonner la riposte au COVID-19.

---

## Tâches et objectifs

1. Coordonner tous les aspects **de la planification et de l'élaboration** des demandes de financement au titre du C19RM (en étroite collaboration avec le secrétariat et la direction de l'ICN).
2. Assurer une consultation constructive et une véritable coordination (avec la **société civile et les communautés, les partenaires techniques et les structures nationales de coordination de la riposte au COVID-19**), veiller à ce que les demandes de financement au titre du C19RM soient élaborées et présentées dans le cadre d'un processus décisionnel inclusif et bien géré, et documenter le processus.



- 
3. **Veiller à ce que les demandes de financement soient approuvées et présentées dans les délais** (soit en passant par la procédure accélérée, soit en choisissant une période de présentation appropriée).
- 

**Cahier des charges**

**Domaine opérationnel n° 1 : Coordination du processus de planification et d'élaboration des demandes de financement au titre du C19RM**

- Maintenir une collaboration étroite avec le secrétariat exécutif, la présidence et la vice-présidence de l'ICN (ou le comité exécutif) et tout groupe de travail ou comité créé pour planifier et élaborer la demande de financement.
- Étudier les documents de candidature et d'orientation, notamment les suivants, entre autres :
  - [Dossier de candidature C19RM](#) ;
  - [Note d'information technique sur le C19RM](#) ;
  - [Note d'information – Atténuation des répercussions du COVID-19 sur les services et les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme](#) ; et
  - [Note d'information technique sur les systèmes et les actions communautaires](#).
- Communiquer les documents de candidature et d'orientation pertinents à l'ensemble des parties prenantes.
- Maintenir une communication étroite et constante avec les membres et les structures de l'ICN, l'équipe de pays, les partenaires techniques et les organismes nationaux chargés de la lutte contre le COVID-19 pendant tout le processus d'élaboration de la demande de financement. Cette coordination nécessite d'impliquer les parties concernées du début du processus (premiers contacts et élaboration des premières ébauches de la demande) jusqu'à la fin (examen et approbation de la version définitive).
- Transmettre deux fois par mois un point sur l'avancement des activités au secrétariat exécutif et aux membres de l'ICN, à l'équipe de pays et au pôle ICN.
- Se coordonner avec le secrétariat exécutif de l'ICN pour s'assurer que les ressources existantes et supplémentaires destinées à faciliter une concertation inclusive (en particulier la participation des communautés) sont disponibles et peuvent être utilisées.
- Veiller à ce que les détails des activités et des budgets prévus fassent en permanence l'objet d'un accord avec le pôle ICN et l'équipe de pays.

**Domaine opérationnel n° 2 : Consultation, documentation et processus décisionnel inclusif**

- Organiser, mener et documenter des consultations approfondies avec :
    - Les circonscriptions de la société civile, des plateformes de la société civile non représentées au sein de l'ICN et les communautés les plus gravement touchées par le COVID-19 ;
    - Les partenaires techniques ;
    - Les structures ou organismes chargés de coordonner la riposte au COVID-19 dans le pays.
  - Ces consultations ont pour but de réfléchir aux domaines d'action prioritaires, à la nécessité d'une harmonisation et aux interventions à mettre en œuvre, conformément aux orientations fournies par le Fonds mondial.
-

- 
- S'assurer que les conclusions, observations et recommandations issues des consultations sont prises en compte dans le processus d'élaboration de la demande de financement.

### **Domaine opérationnel n° 3 : Approbation et présentation des demandes de financement dans les délais**

- S'assurer que **la demande de financement au titre du C19RM est approuvée par l'ensemble des membres de l'ICN** en utilisant les méthodes et documents appropriés.
- Veiller à ce que les interventions envisagées pour contenir et lutter contre la pandémie **soient approuvées par l'organisme national chargé de coordonner la riposte au COVID-19.**
- Veiller à ce que tous les documents constitutifs de la demande de financement soient remis dans les délais, en respectant les directives, méthodes et échéances communiquées par le Fonds mondial.

---

#### **Communication et voies de transmission de l'information**

Le coordonnateur C19RM rend compte à la présidence de l'ICN et est responsable devant l'assemblée générale de l'instance. Il assure en outre la liaison et la coordination entre le secrétariat exécutif de l'ICN, le comité exécutif de l'instance et l'équipe de pays.

---

#### **Période d'exécution**

La durée prévue du contrat est de \_\_\_\_ .

---

#### **Qualifications, expérience et compétences**

##### *Diplômes et expérience*

- Licence exigée, de préférence en sciences sociales, santé publique ou développement
- Diplôme d'études supérieures dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus
- Connaissance du secteur de la santé et des plateformes ou programmes des partenaires de développement dans le pays
- Connaissance des plateformes nationales de la société civile
- Connaissance du processus d'élaboration des demandes de financement présentées au Fonds mondial et du dispositif de riposte au COVID-19 (C19RM)
- Expérience d'au moins deux ans dans la planification de projets au sein d'équipes de projets ou à un niveau plus élevé (État, national)
- Connaissance des indicateurs épidémiologiques et programmatiques du COVID-19 et des principaux indicateurs financiers
- Connaissance générale des interventions visant à contenir et à lutter contre la pandémie de COVID-19
- Expérience de travail dans un environnement de gouvernance faisant intervenir diverses parties prenantes
- Expérience souhaitée dans la préparation de précédentes demandes de financement destinées au Fonds mondial

##### *Compétences*

- Maîtrise de la collecte et de la triangulation des données, et capacité à analyser des informations provenant de différentes sources
- Capacité à synthétiser des informations portant sur des questions financières, sur les programmes et sur la gestion

- 
- Maîtrise de Microsoft Office, en particulier Microsoft Excel et Microsoft Project
  - Aptitude à travailler efficacement avec les membres du personnel et les organisations partenaires
  - Sens aigu de la communication et capacité avérée à communiquer et à coopérer avec des hauts fonctionnaires de l'État (p. ex. les responsables de programmes de santé nationaux), des organisations de la société civile, des institutions des Nations Unies et des acteurs du secteur privé
  - Très bonnes aptitudes en rédaction, présentation, animation, coordination et communication
  - Aptitude à gérer plusieurs tâches simultanément, à établir des priorités et à travailler en autonomie aussi bien qu'en équipe
  - Maîtrise de l'anglais et de la langue nationale du pays (si celle-ci n'est pas l'anglais)
-